

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 15/020/2009 – ÉFAI

5 juin 2009

AU 139/09

Démolition de maisons / Expulsions forcées / Accès à l'eau

ISRAËL / TERRITOIRES
PALESTINIENS OCCUPÉS

Plus de 280 habitants des villages de Ras al Ahmar et Hadidiya

Le 4 juin, l'armée israélienne a démoli les maisons et les enclos pour animaux de 18 familles palestiniennes (composées de plus de 130 personnes, dont de nombreux enfants) dans le village de Ras al Ahmar, situé dans la région de la vallée du Jourdain, en Cisjordanie, un territoire palestinien occupé. Elle a confisqué le réservoir d'eau dont les villageois sont dépendants, ainsi que le tracteur et la remorque qu'ils utilisent pour rapporter l'eau jusqu'au village. Les habitants de Ras al Ahmar sont désormais privés de logement et de source d'eau, alors que les températures locales sont actuellement élevées.

Il existe un puits près du village, mais seuls les colons israéliens sont autorisés à s'en servir. Pour survivre, les villageois ont besoin de leur tracteur et de leur remorque pour pouvoir rapporter de l'eau de diverses sources, dont certaines sont situées à 20 kilomètres du village.

Cinq familles vivant dans un village voisin, Hadidiya, sont également menacées d'être expulsées de manière imminente et au moins 12 autres contestent des ordonnances d'expulsion et de démolition devant un tribunal militaire israélien, avec peu de chances d'obtenir gain de cause. Au total, plus de 150 personnes, dont la plupart sont des enfants, risquent de perdre leur maison et d'être contraintes de quitter la région.

Certaines de ces familles ont vu leur maison démolie à plusieurs reprises ces dernières années, et toutes vivent dans la crainte d'être de nouveau déplacées car l'armée israélienne a intensifié les efforts qu'elle mène depuis plusieurs décennies afin de forcer la population palestinienne à évacuer de larges zones de la vallée du Jourdain, région qu'elle a qualifiée en majeure partie de « *zone militaire fermée* ». Elle prive ces villageois d'accès à l'eau, restreint encore davantage leur liberté de mouvement et met en péril leurs moyens de subsistance en confisquant leurs animaux. À la suite des précédentes démolitions, les familles ont reconstruit leur logement sur place ou à proximité, mais il leur est désormais de plus en plus difficile de survivre dans la région.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Même s'ils sont très isolés, les villageois sont déterminés à rester dans la région où ils vivaient déjà bien avant l'annexion des territoires palestiniens occupés par l'armée israélienne en 1967. Ils se réjouissent de la solidarité et des pressions internationales sur les autorités israéliennes pour protester contre les démolitions. Toutefois, au fur et à mesure que l'attention internationale se détourne d'eux, la menace à laquelle ils doivent faire face se fait plus vive, d'où l'importance d'intervenir aujourd'hui une nouvelle fois en leur faveur.

Depuis de nombreuses années, l'État d'Israël mène une politique de démolition discriminatoire d'habitations qui a permis l'établissement de dizaines de colonies israéliennes (illégales aux termes du droit international) sur les territoires palestiniens occupés. Les Palestiniens, eux, se voient confisquer leurs terres et refuser des permis de construire, tandis que leurs maisons sont détruites. Les terrains rendus ainsi disponibles sont souvent utilisés pour bâtir des colonies israéliennes illégales. Le droit international interdit en effet à une puissance occupante d'installer ses propres citoyens sur le territoire qu'elle occupe. Les Palestiniens, et en particulier les villageois de la vallée du Jourdain, subissent des pressions très fortes. Une grande partie de la vallée du Jourdain, dans la Cisjordanie occupée, est aujourd'hui considérée comme une « *zone militaire fermée* » par l'armée israélienne ou occupée par quelque 36 colonies israéliennes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en hébreu ou dans votre propre langue) :

- condamnez la démolition des maisons et des enclos pour animaux à Ras al Ahmar, ainsi que la confiscation du réservoir d'eau et du tracteur utilisés par les habitants de ce village ;
- exhortez les autorités à annuler immédiatement toutes les ordonnances de démolition et d'expulsion émises à l'encontre de Palestiniens à Hadidiya et dans les villages voisins ;
- appelez-les à instaurer un moratoire sur les démolitions de maisons et les expulsions forcées en Cisjordanie en attendant que la législation soit mise en conformité avec les normes internationales ;
- demandez que soient levées les restrictions imposées aux villageois palestiniens de la vallée du Jourdain, afin qu'ils aient notamment accès à l'eau, à l'électricité et à d'autres services indispensables, et qu'ils puissent se déplacer librement dans la vallée du Jourdain ainsi qu'entre celle-ci et le reste de la Cisjordanie ;
- demandez que soit ôtée aux autorités militaires israéliennes la responsabilité de régler la planification et les constructions dans la vallée du Jourdain et dans le reste des territoires palestiniens occupés, et que cette charge soit exclusivement confiée aux communautés palestiniennes locales.

APPELS À :

Ministre de la Défense :

Ehud Barak

Minister of Defence

Ministry of Defence

37 Kaplan Street, Hakiryá

Tel Aviv 61909, Israël

Fax : +972 3 691 6940

Courriers électroniques : minister@mod.gov.il

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Juge militaire et général de brigade :

Brigadier General Avihai Mandelblit

Military Judge Advocate General

6 David Elazar Street

Hakiryá, Tel Aviv, Israël

Fax : +972 3 608 0366, +972 3 569 4526

Courriers électroniques : arbel@mail.idf.il ; avimn@idf.gov.il

Formule d'appel : *Dear Judge Advocate General, / Monsieur le Juge,*

Commandant de la Cisjordanie :

Major General Gadi Shamni

Commander, West Bank

GOC Central Command

Military Post 01149

Battalion 877, Israel Defense Forces

Israël

Fax : +972 2 530 5741, +972 2 530 5724

Formule d'appel : *Dear Major General Shamni, / Monsieur,*

COPIES À :

Émissaire du Quartet au Proche-Orient :

Tony Blair

Quartet Representative to the Middle East

The Office of Tony Blair

P.O. Box 60519

London, W2 7JU

Royaume-Uni

Courriers électroniques : info@tonyblairoffice.org

Formule d'appel : *Dear Mr Blair, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 JUILLET 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.